

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire  
du 10 décembre 2025 approuvant le SCoT*

**Nom, Prénom et qualité du signataire**  
PATRICIA GRANET-BRUNELLO  
PRÉSIDENTE



# SCoT provence alpes agglo

## Résumé Non Technique

Finance  
par

  
**PREFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legale.com

21\_D0-004-200067437-20251210-22\_10122025

Méthodologie de l'évaluation environnementale .....	3
Chapitre 1 : Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient.....	4
I.     Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient	
4	
II.    Le contenu de l'Evaluation Environnementale.....	5
Présentation du projet de SCoT .....	6
Chapitre 1 : Le Projet d'Aménagement Stratégique .....	7
Chapitre 2 : Le Document d'Orientations et d'Objectifs .....	8
Articulation du SCoT avec les autres document supra-communaux .....	9
Chapitre 1 : Cadre réglementaire .....	10
Chapitre 2 : Articulation avec les plans et programme .....	10
Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement .....	11
Chapitre 1 : Géographie et les ressources naturelles.....	12
Chapitre 2 : Espaces naturels, trame verte et bleue et agriculture .....	13
Chapitre 3 : Paysage et patrimoine .....	14
Chapitre 4 : Sensibilité des milieux.....	15
Chapitre 5 : Vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique .....	16
Analyse des scénarios proposés.....	17
Chapitre 1 : Scénario choisi dans le SCoT .....	18
Chapitre 2 : Perspectives et dynamiques d'évolution.....	19
Evaluation des incidences du projet de SCoT sur l'environnement.....	21
Chapitre 1 : Analyse des incidences du PAS et du DOO sur l'environnement .....	22
I.     Analyse des incidences du PAS.....	23
II.    Analyse des incidences du DOO .....	36
Chapitre 2 : Analyse des incidences des sites susceptibles d'être touchés par le projet de SCoT	46
I.     Incidences des zones économiques DAACL.....	46
II.    Incidences des Unités Touristiques Nouvelles Structurantes.....	47
Chapitre 3 : Analyse des incidences induites sur les zones Natura 2000.....	48
Dispositifs de suivi des effets environnementaux du programme et méthode.....	49

# 1

# Méthodologie de l'Evaluation Environnementale

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_00-004-200067437-20251210-22\_10122025

# Chapitre 1 : Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient

## I. Le SCoT et l'environnement : une démarche au service d'un projet cohérent et résilient

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration du document de planification ou ses évolutions, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle sert à éclairer tout à la fois les décideurs sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux du territoire concerné et ceux relatifs à la santé humaine, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Depuis la loi n°76- 629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui, pour la première fois, inscrit en droit français la nécessité d'une étude d'impact, le droit de l'évaluation environnementale a été profondément modifié. Les obligations légales des collectivités territoriales en matière de prise en compte de l'environnement dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ont en effet été affirmées dans les lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH). Ces dispositions ont été progressivement renforcées notamment avec les lois Grenelle puis ALUR. L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 parachève l'évolution initiée par la loi de 2010 et transpose la directive 2014/52/UE.

La directive 2001/42/CE a introduit les outils et méthodes de l'évaluation environnementale. Les objectifs de cette évaluation sont à la fois de :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du projet communal ;
- Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Vérifier la cohérence avec les obligations réglementaires et leur articulation avec les autres plans et programmes en vigueur sur le territoire ;
- Évaluer chemin faisant les impacts du projet sur l'environnement, et au besoin, proposer des mesures visant à les améliorer ;
- Contribuer à la transparence des choix et la consultation du public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du SCOT afin de pouvoir en mesurer l'efficacité au regard des objectifs fixés.

En conséquence, sous peine d'illégalité, les documents d'urbanisme doivent respecter les préoccupations environnementales. Tous ces textes s'appuient sur la notion de développement durable dans lequel le projet élaboré par la collectivité résulte d'une recherche d'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part (Article L101-2 du Code de l'Urbanisme).

L'article L104-1 du Code de l'Urbanisme impose ainsi une évaluation environnementale de l'élaboration des documents de planification aux Schémas de Cohérence Territorial (SCOT). C'est dans ce contexte qu'une telle démarche a été conduite au cours de l'élaboration du SCOT, et est retranscrite au sein de ce rapport mais aussi au sein de l'ensemble des pièces du SCOT. En effet, l'évaluation environnementale est une démarche itérative mais aussi progressive qui s'opère tout au long du processus d'élaboration du document d'urbanisme.

Ainsi, la démarche d'évaluation est proportionnée aux enjeux du territoire et aux effets de la mise en œuvre du SCOT. Elle s'inscrit tout au long de l'élaboration du SCOT selon une démarche continue, itérative et à chaque phase d'élaboration du projet (diagnostic, PADD, DOO). Elle questionne alors le projet d'urbanisme au fur et à mesure qu'il se construit notamment pour la définition des mesures proposées et leur traduction opérationnelle dans les pièces du SCOT. C'est par ce procédé que la démarche d'évaluation environnementale assure la bonne prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.

## II. Le contenu de l'Evaluation Environnementale

L'article R104-18 du Code de l'urbanisme présente le contenu de cette évaluation environnementale à savoir :

1. Une présentation du document et de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
2. Une analyse de l'état initial de l'environnement ;
3. Une analyse exposant les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ainsi que les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier Natura 2000 ;
4. L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables ;
5. La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;
6. La définition des critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du document sur l'environnement ;
7. Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

**2**

## Présentation du projet de SCoT

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_00-004-200067437-20251210-22\_10122025

# Chapitre 1 : Le Projet d'Aménagement Stratégique

Le PAS du projet de SCoT de la Communauté de d'Agglomération PAA a été rédigée afin d'assurer un meilleur développement. Le territoire se dote d'une stratégie en développement durable en :

- Croisant les différentes échelles des dynamiques territoriales, pour articuler les centralités et réseaux du grand territoire avec l'échelon de la proximité et de la solidarité ;
- Réorganisant l'urbanisme au profit des centralités actuelles en (re)donnant la priorité absolue aux espaces constitués et à un mode de vie basé sur la proximité (spatiale, sociale, quotidienne...) : Renouer avec l'aménagement sur les centralités et un modèle urbain qualitatif, plus sobre ;
- Coopérant dans les domaines clés de l'habitat, du commerce, du développement économique et des services à chaque niveau de la dualité territoriale (espaces urbains et ruraux / centralités et périphéries) pour aboutir à un développement plus équilibré : jouer collectif pour améliorer l'attractivité de chaque point du territoire (mixité urbaine).

Ces ambitions ont appuyé les réflexions menées pour la rédaction des grands axes de développement portés par le PAS. Trois grands axes ont ainsi été créés, déclinés en plusieurs ambitions :

- Axe 1 : Asseoir le développement économique du territoire sur les spécificités économiques locales :
  - Ambition 1 : Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité ;
  - Ambition 2 : Promouvoir la diversité des activités agricoles et sylvicoles relatives aux différentes composantes paysagères du territoire (pastoralisme, lavande, grandes cultures, bois...) ;
  - Ambition 3 : conforter le territoire de PAA en tant que destination touristique ;
- Axe 2 : Assurer une articulation équilibrée des différents pôles de vie du territoire :
  - Ambition 1 : structurer l'offre commerciale et de service du territoire, en anticipant l'évolution des besoins de la population
  - Ambition 2 : conforter l'offre commerciale et de service et d'équipements en lien avec l'armature territoriale et l'évolution de la population
  - Ambition 3 : développer les mobilités de proximité durables, adaptées aux caractéristiques urbaines et rurales du territoire
  - Ambitions 4 : structurer le territoire par un développement urbain équilibré et maîtrisé
- Axe 3 : Préserver le territoire et ses composantes naturelles, agricoles et architecturales :
  - Ambition 1 : protéger la richesse écologique et environnementale
  - Ambition 2 : optimiser le besoin en énergie et promouvoir la production d'énergie renouvelable

- Ambition 3 : maintenir l'héritage patrimonial
- Ambition 4 : préserver et renforcer les filières agricoles et sylvicoles au sein du territoire
- Ambition 5 : assurer un cadre environnemental favorable à un développement du territoire durable

Au total ce sont 12 grandes ambitions, développées en 41 orientations qui viennent exposer le projet d'urbanisme de territoire de PAA sur diverses thématiques.

## Chapitre 2 : Le Document d'Orientations et d'Objectifs

Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT décline le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il constitue le volet réglementaire du SCoT puisque les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ses orientations.

Le DOO du SCoT PAA est articulé autour des mêmes axes que le PADD et selon les mêmes ambitions.

# 3

## Articulation du SCoT avec les docu- ments supra-com- munaux

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_00-004-200067437-20251210-22\_10122025

# Chapitre 1 : Cadre réglementaire

Le SCoT joue un rôle d'intégrateur, appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales dans le projet de territoire en s'appuyant sur une connaissance fine des singularités et des enjeux qui s'y expriment.

Le SCoT s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les documents énumérés à l'article L. 131-1 du code de l'urbanisme ou de prise en compte des documents prévus à l'article L. 131-2 du CU.

Le SCoT est un document juridiquement opposable et impose ses orientations dans un principe de compatibilité aux documents ou opérations de rang inférieur (L. 142-1 à 141-2. du code de l'urbanisme). Cela signifie que les PLU(i), les cartes communales et les autres documents, opérations et autorisations doivent mettre en œuvre et non remettre en cause les orientations et objectifs du DOO du SCoT. Les collectivités disposent d'un délai de trois ans pour rendre leur PLU, PDU, PLH, compatibles avec le SCoT.

La liste des documents de référence à consulter ainsi que le niveau d'articulation (rapport de prise en compte ou de compatibilité) sont résumés dans les tableaux suivants. Seuls les documents majeurs concernant le SCoT Provence Alpes Agglomération sont développés dans les pages qui suivent.

# Chapitre 2 : Articulation avec les plans et programme

Document	Articulation avec le SCoT de Provence Alpes Agglomération
Loi Montagne	Le SCoT est compatible avec la loi Montagne.
Loi Littorale	Le SCoT est compatible avec la loi Littorale.
SRADDET PACA	Le SCoT est compatible avec les règles du SRADDET et prend en compte ses objectifs.
SDAGE Rhône Méditerranée Corse	Le SCoT est compatible avec le SDAGE.
PGRI	Le SCoT est compatible avec le Plan de Gestion du Risque Inondation.
SAGE du Verdon	Le SCoT est compatible avec le SAGE du Verdon.
SRC	Le SCoT est compatible avec le Schéma Régional des Carrières.
S3REnR	Le SCoT est compatible avec le S3EnR.
Charte du PNR du Verdon	Le SCoT est compatible avec la charte du PNR du Verdon.

# 4

## Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement

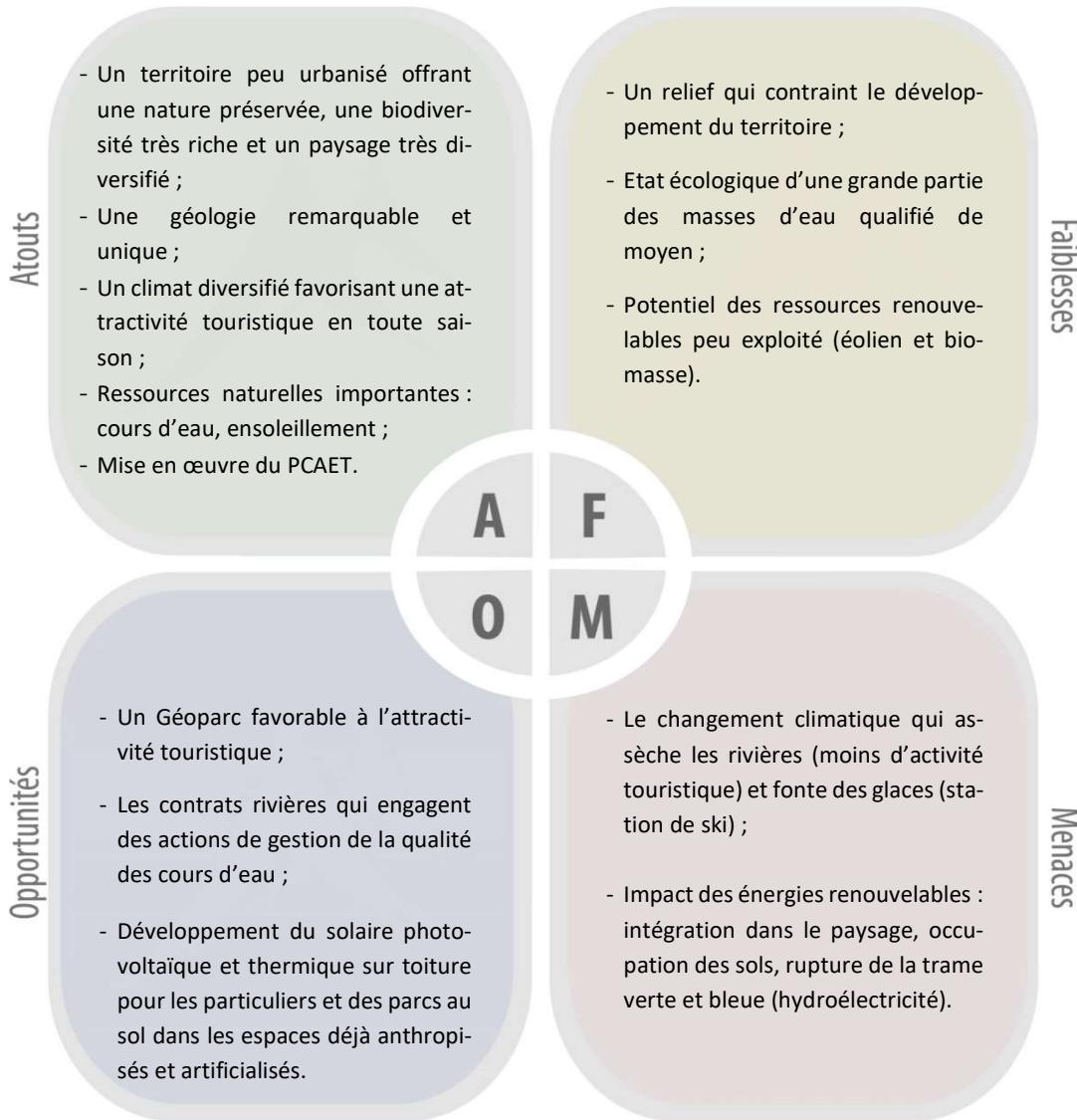
REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_00-004-200067437-20251210-22\_10122025

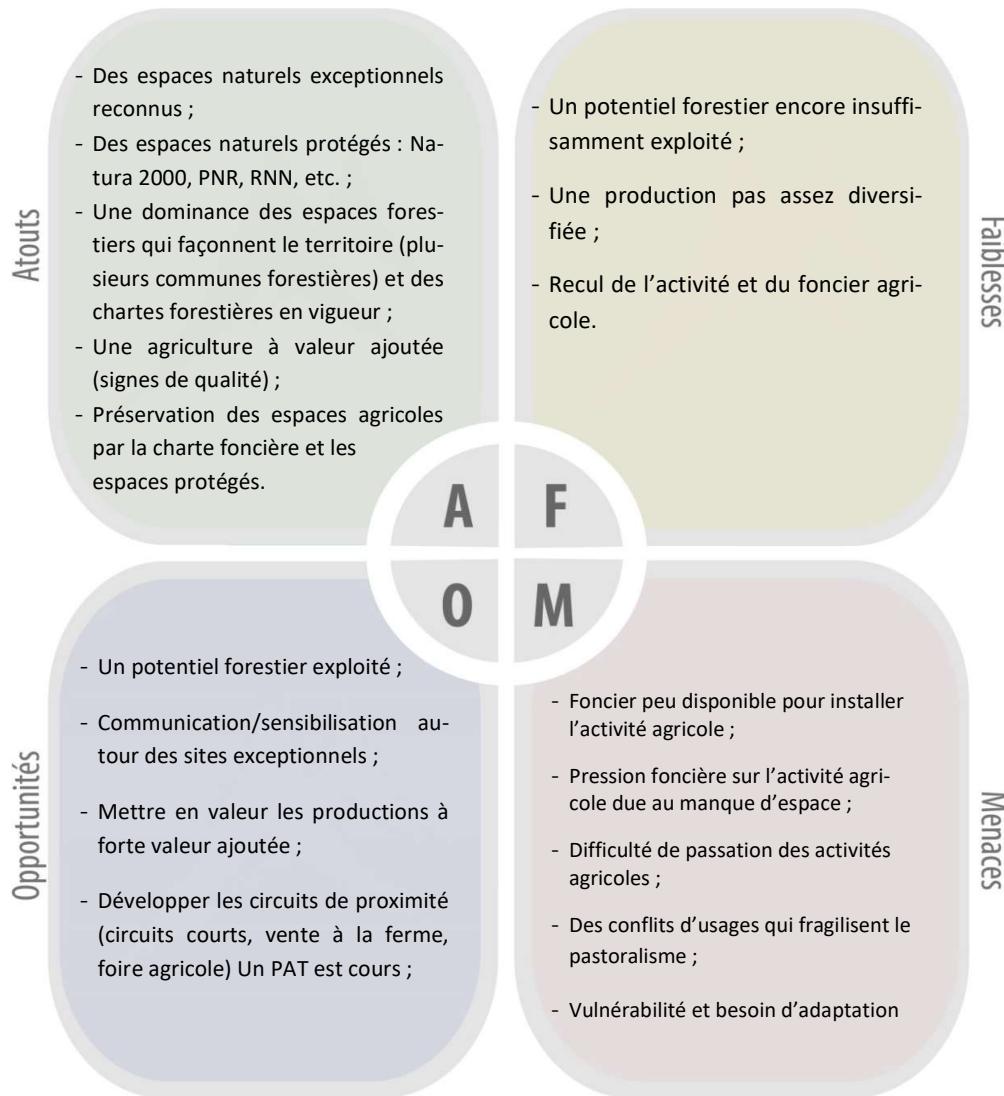
# Chapitre 1 : Géographie et les ressources naturelles



## ENJEUX :

- Protection du cadre de vie et mise en valeur des sites naturels ;
- Diversification des énergies renouvelables ;
- Intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable ;
- Amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles et préservation des cours d'eau ;
- Modification des milieux par le changement climatique, adaptation du territoire.

## Chapitre 2 : Espaces naturels, trame verte et bleue et agriculture



### ENJEUX :

- Développement de l'activité agricole et accompagnement pour la diversification/adaptation de sa production ;
- Protection des terres agricoles et notamment des parcours pastoraux
- Préservation de la Trame Verte et Bleue et de ses espaces naturels remarquables ;
- Mobilisation de la forêt et renforcement de la filière bois qui doit être à la hauteur

## Chapitre 3 : Paysage et patrimoine



### ENJEUX :

- Mise en valeur de l'ensemble des composantes paysagères du territoire en lien avec les sites reconnus (Géoparc, PNR) ;
- Conservation des villages typiques du territoire et contrôler la dispersion du bâti dans les espaces naturels et agricoles ;
- Intégration paysagère des projets (énergie renouvelable) et résorption des points noirs paysagers ;
- Maintien de l'ouverture de milieux (notamment grâce à l'agriculture) et des points de vue emblématiques.

## Chapitre 4 : Sensibilité des milieux



### ENJEUX :

- Préserver les espaces naturels pour leur capacité à séquestrer le CO<sub>2</sub> et ainsi améliorer la qualité de l'air ;
- Préservation de la qualité de l'air et diminution des sources de pollutions ;
- Développer les Plan de Préventions des Risques Incendies feu de forêts ;
- Répondre aux objectifs du PLPDMA ;
- Développer les Schéma Directeurs d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Eaux Usées.

# Chapitre 5 : Vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique

TENDANCES FUTURES				
	<i>Augmentation significative de la température, pouvant dépasser 4°C à l'horizon 2100 en absence de politique climatique</i>	<i>Augmentation des contrastes saisonniers</i>	<i>Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes</i>	<i>Assèchement des sols de plus en plus marqué et en toute saison</i>
THEMATIQUES	MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	Un bouleversement de nombreux écosystèmes (avec l'extinction de 20 à 30 % des espèces animales et végétales). Modification des cycles de vie, accroissement du risque d'extinction de certaines espèces – faunistiques comme floristiques – vulnérables, déplacement des aires de réparation et réorganisation des interactions entre les espèces (fragmentation, compétition)		
	RESSOURCES NATURELLES	L'acidification des ressources en eau par l'augmentation de la concentration en CO <sub>2</sub> dans l'atmosphère, menaçant l'équilibre de nombreux écosystèmes. La raréfaction des ressources et l'augmentation des difficultés d'accès et de gestion de ces dernières.		
	ESPACES FORESTIERS	La diminution de la productivité de la forêt due aux épisodes de sécheresse et à leur intensité. La limitation des aires de répartition des espèces, où se situent les essences les plus productives. Les conditions climatiques inconfortables provoquent le dépérissement des arbres, entraînant un bouleversement complet de l'écosystème : modification de la répartition des végétaux, déplacement des animaux et des insectes.		
	AGRICULTURE	Diminution des rendements culturaux et des possibilités d'implantation des cultures dans certaines régions, provoquant de graves crises alimentaires. Perte du patrimoine agricole local du fait de la nécessité d'adapter les cultures aux caractéristiques des milieux. Pression accrue sur les ressources en eau et sur les sols.		
	RISQUES ET POLLUTIONS	Des phénomènes climatiques aggravés : l'évolution du climat modifie la fréquence, l'intensité, la répartition géographique et la durée des événements météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses). Les constructions et infrastructures diverses doivent mettre en place les dispositifs nécessaires et s'adapter à la multiplication de ces catastrophes naturelles de plus grande ampleur. L'effet de serre favorise la destruction de la couche d'ozone et expose les populations à une dose supérieure d'UV.		
	ENERGIE	L'étiage des rivières impactant le refroidissement des centrales et la production hydraulique L'augmentation de la consommation entraînant un risque de rupture du réseau		

# 5

## Analyse des scénarios proposés

# Chapitre 1 : Scénario choisi dans le SCoT

*Pour plus de précisions, se référer au rapport d'évaluation environnementale.*

Bien que les élus aient exprimé leur volonté de soutenir un scénario ambitieux tel que celui du SRADDET, ce niveau de croissance a été jugé trop élevé au des capacités réelles du territoire. De même, le choix ne s'est pas porté sur le scénario en lien avec le PLH mais il tout de même permis d'aboutir au scénario final, notamment en affirmant une volonté d'agir de manière ambitieuse sur le parc vacant et d'assurer une production neuve en continuité des tendances passées.

Ainsi les élus ont souhaité :

- Maintenir un rythme de construction neuve qui correspond au niveau de production observé depuis 10 ans ;
- Recentrer les capacités de développement au profit du cœur d'agglomération et des pôles secondaires,
- Poursuivre une dynamique de renouvellement urbain,
- Porter une ambition forte d'intervention sur le parc vacant, avec un objectif de reconquête d'environ 20 logements vacants/an, de manière à tendre vers une vacance occupant 6,8% du parc.
- Anticiper l'accentuation du vieillissement de la population à venir sur le territoire, tendance observée de manière globale et sur la région PACA.

En 20 ans, la croissance projetée de population est estimée à **+ 3 800 habitants**, soit une croissance annuelle de **+ 190 habitants/an**.

Pour répondre aux besoins en logement actuels et futurs, le SCoT fixe un objectif de production globale d'environ **4 900 logements sur la période 2025-2045** soit une production moyenne de **245 logements par an**.

## Chapitre 2 : Perspectives et dynamiques d'évolution

	Les flèches vertes correspondent à une amélioration de la perspective d'évolution par rapport au scénario tendanciel
	Les flèches jaunes correspondent à une minimisation de l'impact par rapport au scénario tendanciel
	Les flèches rouges correspondent à un impact identique entre le scénario tendanciel et le scénario choisi

Perspective d'évolution tendancielle	Scénario de développement choisi dans le SCoT PAA
Une réduction de la fonctionnalité écologique et de la biodiversité locale du fait d'une érosion progressive du continuum agro-naturel et des corridors davantage sous pression du fait de l'artificialisation croissante des sols	Une progression de la consommation des espaces ENAF mais encadré par des mesures de maîtrise démographique et de sobriété foncière permettant d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050, associée une délimitation de l'enveloppe urbain-sable. Une amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire via une reconnaissance des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques au sein du territoire et des mesures concrètes de préservation.
Réduction de la pression quantitative sur la ressource en eau liée à la diminution de la demande en eau potable	Une pression quantitative sur la ressource liée à l'augmentation de la population mais maîtrisé comparée aux scénarios du SRADDET et du PLH Une amélioration de la capacité de recharge des nappes due à une politique volontariste en matière de perméabilité des sols, de végétalisation et de protection de la trame bleue
Une réduction de la pression quantitative sur les capacités de gestion des eaux usées des STEP	Une anticipation des besoins de traitement des eaux usées permettant d'éviter le dépassement capacitaire.
Une augmentation du risque de pollutions accidentelles et diffuses liées à la poursuite de l'urbanisation et des projets d'infrastructures	Une diminution du risque de pollution lié à la poursuite de l'urbanisation du fait de la trajectoire de sobriété foncière mais une augmentation du risque due à la réintroduction des activités artisanales et productives en ville.

Perspective d'évolution tendancielle	Scénario de développement choisi dans le SCoT PAA
Des pressions sur les sols qui tendront à s'intensifier	<p>Une augmentation des pressions sur les sols du fait de l'augmentation du rythme de la croissance démographique. Néanmoins des mesures qui tendent vers une sobriété foncière permettant de limiter l'artificialisation des sols naturels et des mesures de renaturation mises en œuvre.</p>
Un rythme de réduction des consommations énergétique et des émissions de GES, qui ne permet pas d'atteindre les objectifs régionaux ou nationaux de transition	<p>Une réduction des consommations énergétiques et émissions de GES moindre mais encadré par une politique de rénovation, une diminution des déplacements motorisés et une augmentation de la production d'énergie renouvelable.</p>
Une diminution de la population soumises aux nuisances du fait de la diminution démographique malgré de fortes dynamiques de développement et de la densification urbaine de l'agglomération	<p>Une trajectoire de sobriété foncière entraînant une nécessité de densifier les espaces urbanisés, susceptible d'accroître les nuisances.</p>
Une augmentation de la vulnérabilité des personnes face aux risques technologiques liée aux fortes dynamiques de développement et de la densification urbaine de l'agglomération	<p>Une densification urbaine susceptible d'accroître l'exposition aux risques compensée par une prise en compte accrue des risques dans les choix d'aménagement et une amélioration de la connaissance de l'évolution du risque liée au changement climatique</p>
Une diminution du tonnage de déchets au regard de la décroissance	<p>Une augmentation de la production de déchets, limitée par rapport au scénario du SRADDET mais encadré par des mesures favorisant le recyclage</p>
Une régression des espaces agricoles au profit du développement urbain et économique qui nuit au cadre de vie des populations et à la valorisation des productions locales	<p>Une consommation maximale de 159 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers, engendrant une régression des espaces agricoles qui demeure limitée par rapport au scénario tendanciel, et contrainte en imposant la réalisation d'une analyse agricole complète.</p> <p>Une politique favorable au développement de l'activité économique agricole qui protège les sols agricoles.</p>
Une progression de l'urbanisation créant un continuum urbain au détriment des coupures vertes	<p>Une augmentation du rythme de la croissance démographique, compensée par une trajectoire d'optimisation du foncier fixant les limites d'une enveloppe urbanisable, permettant d'éviter l'étalement urbain, de protéger les coupures à l'urbanisation et les silhouettes villageoises caractéristiques du paysage.</p>
Une perte de lisibilité du paysage due à la progression du développement urbain et des infrastructures qui l'accompagnent	

# 6

## Evaluation des incidences du projet de SCoT sur l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_00-004-200067437-20251210-22\_10122025

# Chapitre 1 : Analyse des incidences du PAS et du DOO sur l'environnement

L'évaluation environnementale du SCoT nécessite d'une part l'élaboration d'un référentiel d'enjeux environnementaux établis à l'échelle du territoire, et d'autre part une analyse fine de l'ensemble des objectifs au regard de ces enjeux.

Chaque objectif a fait ainsi l'objet d'une d'analyse détaillée présentant ses effets prévisionnels sur chaque enjeu environnemental.

Ce tableau permet une analyse détaillée de chaque objectif du PAS présentant les effets prévisionnels sur chaque enjeu environnemental.

Elle permet de définir :

- La nature de l'incidence : positive, négative ou neutre ;
- L'explication des différentes incidences s'appliquant sur chaque thématique environnementale ;
- Les points de vigilance correspondant aux effets potentiellement négatifs en fonction de la mise en œuvre de l'objectif considéré.

CRITERES	DEFINITIONS	VALEURS	
<b>Nature</b>	Détermine l'existence ou non de l'incidence et la qualifie (positive, négative ou neutre en blanc)	POSITIVE	NEGATIVE
<b>Caractère</b>	Détermine la relation de causalité entre le PAS et l'enjeu environnemental analysé (directe ou indirecte)	POSITIVE DIRECTE	NEGATIVE DIRECTE
		POSITIVE INDIRECTE	NEGATIVE INDIRECTE

<b>Point de vigilance</b>	Effet potentiellement négatif en fonction des conditions de mise en œuvre de l'objectif considéré	Point de vigilance : <b>V</b>
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

## I. Analyse des incidences du PAS

### 1. Les incidences de l'axe A

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
<b>AXE A : Asseoir le développement économique du territoire sur les spécificités économiques locales</b>							
<b>Objectif n°1 : Soutenir l'économie productive à travers la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises</b>							
Conforter les dynamiques industrielles de l'axe Durancien autour de l'activité historique de Château-Arnoux-Saint-Auban et de la zone d'activité de la Cassine à Peyruis	<b>V</b>	<b>V</b>		<b>V</b>	<b>V</b>		<b>V</b>
Optimiser et requalifier le foncier et les zones d'activités existantes	<b>V</b>						
Soutenir l'artisanat en tant qu'activité complémentaire à l'industrie		<b>V</b>					
Assurer la gestion des implantations logistiques ainsi que les flux de transit et de distribution				<b>V</b>		<b>V</b>	<b>V</b>
<b>Objectif n°2 : Soutenir et renforcer l'attractivité résidentielle du territoire autour d'une économie de services et de bien-être</b>							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Pérenniser les services de proximité essentiels au maintien de la population							
Développer l'offre de services à la personne répondant au vieillissement de la population (positionnement « silver économie »)	V		V	V			
Soutenir le développement de nouveaux services de proximité afin d'assurer une meilleure équité territoriale et le renforcement des complémentarités espaces urbains / espaces ruraux à travers le développement de solutions alternatives	V		V	V			V
Maintenir une offre de formation supérieure cohérente avec les potentiels économiques du territoire						V	
<b>Objectif n°3 : Promouvoir la diversité des activités agricoles et sylvicoles relatives aux différentes composantes paysagères du territoire (pastoralisme, lavande, grandes cultures, bois...)</b>							
Pérenniser l'activité agricole et forestière locale générant des emplois locaux non délocalisables, notamment l'exploitation forestière et les entreprises de première et deuxième transformation du bois	V	V					

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Encourager le développement de nouveaux modes de distribution et de commercialisation (circuits courts, soit dans des points de ventes physiques, soit à la ferme) afin de valoriser les productions locales et renforcer le lien entre producteur et consommateur	V	V					
Accompagner le secteur agricole/sylvicole dans son adaptation aux enjeux climatiques et écologiques							
<b>Objectif n°4 : Professionnaliser, qualifier et faire monter en gamme les acteurs et offres touristiques du territoire</b>							
Concilier développement touristique et prise en compte de l'environnement : protéger et mettre en valeur des sites touristiques emblématiques, dans une perspective de gestion raisonnée (Unesco Géoparc de Haute-Provence, retenue de l'Escale, Verdon)							
Densifier, diversifier et qualifier l'offre d'hébergement touristique pour disposer d'une capacité d'accueil quantitativement et qualitativement adaptée aux ambitions de développement touristique du territoire	V	V	V	V	V	V	V
Développer le tourisme de « Pleine Santé » autour de la station thermale (développement d'un ensemble d'équipements et de services à destination du tourisme comme de la population locale)	V			V			

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Pérenniser le tourisme de montagne dans une perspective de diversification, de désaisonnalisation et d'adaptation de l'offre au changement climatique (développement du tourisme 4 saisons, des activités, de la communication des sites touristiques de montagne)	V	V	V	V	V		
Développer le tourisme de « Pleine Nature » autour de la Retenue de l'Escale (développement d'un ensemble d'équipements et de services à destination du tourisme)	V			V			

## 2. Les incidences de l'axe B

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
<b>AXE B : Assurer une articulation équilibrée des différents pôles de vie du territoire</b>							
<b>Objectif n°1 : Structurer l'offre commerciale et de service du territoire, en anticipant l'évolution des besoins de la population</b>							
Revitaliser les centres-villes et les commerces de proximité				V			
Renforcer le rôle commercial de Digne-les-Bains, notamment à travers le dispositif d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)							
Prioriser l'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres-villes et des centres de quartier, en évitant les implantations en périphérie	V			V			
Revitaliser les centres anciens commerciaux et résidentiels par la valorisation des espaces publics							
Améliorer la qualité environnementale et paysagère des zones périphériques							
<b>Objectif n°2 : Conforter l'offre d'équipements en lien avec l'armature territoriale et l'évolution de la population</b>							
Renforcer le maillage d'équipements de santé et l'offre de services à la personne pour répondre aux problématiques de vieillissement de la population (lien avec le positionnement « Pleine Santé » / Silver économie)						V	V

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Garantir une accessibilité optimale aux équipements et services en améliorant la desserte des pôles de vie et en recherchant des solutions alternatives (type services numériques, services itinérants...)	V	V			V		
Maintenir une offre d'équipement contribuant à l'attractivité démographique du territoire et améliorer son accessibilité (garde d'enfants, crèches, maintien de la maternité et du centre hospitalier)	V					V	
Maintenir et développer une offre d'équipements sportifs, culturels et / ou de loisirs structurants (infrastructures 4 saisons dans les secteurs touristiques notamment)	V		V			V	
<b>Objectif n°3 : Développer les mobilités de proximité durables, adaptées aux caractéristiques urbaines et rurales du territoire</b>							
Renforcer les solutions de multimodalité (projets de pôles d'échanges multimodaux, développement de l'accessibilité en modes doux des sites de covoiturage ou arrêts de transports en commun...)	V	V			V		
Renforcer les réseaux de mobilités douces du quotidien (accessibilité aux équipements, services et pôles d'emplois structurants et locaux, création d'itinéraires modes doux dans tous les nouveaux projets urbains...)	V	V			V		

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle et déployer le numérique utile à la réduction des déplacements	V	V			V		
Organiser le transport de marchandises de manière à limiter les nuisances	V	V			V		
<b>Objectif n°4 : Structurer le territoire par un développement résidentiel équilibré et maîtrisé</b>							
Une lutte assumée contre l'étalement urbain : des objectifs à articuler avec la mise en œuvre de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050							
Soutenir l'attractivité résidentielle du territoire en renforçant les polarités	V	V		V		V	
Diversifier l'offre de logements de sorte à répondre aux besoins de la population actuelle et future du territoire	V	V	V	V	V	V	V
Améliorer, adapter et renouveler le parc de logements privés dans un objectif de réduction de la vacance		V					

### 3. Les incidences de l'axe C

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
<b>AXE C : Préserver le territoire et ses composantes naturelles, agricoles et architecturales</b>							
<b>Objectif n°1a : Protéger la Trame Verte</b>							
Intégrer la biodiversité au sein des réflexions de développement et des pratiques quotidiennes et touristiques							
Engager la restauration des corridors écologiques dégradés au sein des zones anthropisées							
Limitation stricte de la fréquentation des sites les plus sensibles / interroger les activités touristiques au regard des préoccupations liées à la biodiversité							
Développer la pédagogie auprès des touristes et des acteurs touristiques							
Limiter la consommation foncière et centrer le développement sur les espaces de moindres enjeux							
<b>Objectif n°1b : Protéger la Trame Bleue</b>							
Reconnaitre la trame bleue pour toutes ses composantes (biodiversité, gestion de la ressource, gestion du risque) en améliorant les connaissances sur ces dernières							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Valoriser le rôle de l'agriculture durable et du tourisme à faible impact environnemental dans la protection de la TVB							
Définir la trame noire du territoire dans le but de préserver le ciel étoilé							
<b>Objectif n°2a : Optimiser le besoin en énergie</b>							
Atteindre les objectifs de réhabilitation fixés par le SRCAE (50% du parc de logement ancien (avant 1975) en se référant au PLH et OPAH-RU et viser l'exemplarité énergétique du patrimoine immobilier et du fonctionnement des équipements et services publics				V			
Lutter contre la précarité énergétique des ménages et définir les outils opérationnels				V			
<b>Objectif n°2b : Promouvoir la production d'énergies renouvelables et les réseaux de chaleur</b>							
La promotion des énergies renouvelables les moins impactantes pour la biodiversité et le paysage	V			V			
Clarifier le rôle et les espaces pour la production d'énergie bois		V		V	V		
S'engager dans la méthanisation	V			V			

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Faire de l'énergie une nouvelle ressource du territoire et promouvoir les grands projets de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur	V			V	V		
<b>Objectif n°3a : Maintenir l'héritage patrimonial</b>							
Réinvestir le patrimoine architectural de chaque village et hameau du territoire							
Engager la transition écologique du bâti ancien							
Programme de mise en valeur commun des sites touristiques du territoire							
<b>Objectif n°3b : Valoriser le paysage remarquable</b>							
Affirmer le paysage naturel, agricole, forestier et culturel comme première source d'attractivité	V						
Limiter la constructibilité au niveau des points de vue paysagers et améliorer la qualité paysagère des zones économiques ou de certaines entrées principales							
S'inspirer de la charte du PNR du Verdon quant à la sensibilisation et l'exemplarité des espaces paysagers							
<b>Objectif n°4 : Préserver le patrimoine agricole et sa diversité</b>							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Protéger les terres agricoles, en priorisant les espaces à enjeux, à la fois pour leur rôle dans le paysage et dans l'économie	V						
Mettre en valeur et préserver la diversité agricole du territoire et reconquérir les milieux à faible enjeux environnementaux pour des pratiques agricoles durables							
Soutenir l'activité agricole et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs							
Maintenir et développer les filières présentes et de transformation locale							
Maintenir les structures nécessaires à l'activité agricole et son environnement				V			
Poursuivre les actions prévues par le Projet Alimentaire Territorial							
<b>Objectif n°5a : Vers une gestion exemplaire de la ressource en eau</b>							
Améliorer la connaissance des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et de ses dysfonctionnements potentiels à l'échelle intercommunale							
Améliorer la performance/remédier aux dysfonctionnements des STEP	V						

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Promouvoir l'utilisation de l'eau non traitée pour les usages domestiques (double réseau) et l'agriculture							
Améliorer la qualité des cours d'eau en impliquant le monde agricole et industriel dans des pratiques vertueuses							
Engager largement une solidarité aval-amont sur la disponibilité de la ressource en eau et sur les choix d'utilisation de cette ressource							
<b>Objectif n°5b : S'adapter aux risques et aux épisodes climatiques intenses</b>							
Construire un territoire résilient face aux conséquences du changement climatique							
Anticiper et organiser le territoire pour protéger la population face aux vagues de chaleur							
Adapter le territoire aux risques inondations et aux incendies de forêt							
<b>Objectif n°5c : Préserver la qualité du cadre de vie</b>							
Préserver la qualité de l'air et la qualité acoustique du territoire notamment en développant un Schéma Directeur du Transport et de la Mobilité							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé
Favoriser la réutilisation et un système de consommation durable pour limiter la production de déchets en lien avec le PLPDMA	V			V			

## II. Analyse des incidences du DOO

### 1. Les incidences de l'axe A

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
AXE A : Asseoir le développement économique du territoire sur les spécificités économiques locales						
Ambition 1 : Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activités						
Orientation 1 : La hiérarchisation des zones d'activités économiques						
P1, P2 et P3	V	V		V		V
Orientation 2 : La densification, le renouvellement des espaces d'activités existants et la consommation d'espace						
P4				V		
P5						
R1						
Orientation 3 : La qualité des zones d'activités économiques						
P6						
P7						
P8						
R2						
Orientation 4 : Les extensions de zones d'activités et l'anticipation des besoins en développement économique						
P9						
P10						
Ambition 2 : Promouvoir la diversité des activités agricoles relatives aux différentes composantes paysagères du territoire						
Orientation 5 : La protection des espaces agricoles						

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P11,P12 et P13							
<b>Orientation 6 : L'accueil et la protection des bâtiments agricoles</b>							
P14		V	V				
P15 et P16							
P17		V					
P18							
R3							
R4							
<b>Orientation 7 : La facilitation des déplacements agricoles</b>							
P19							
P20							
<b>Orientation 8 : Le développement des filières courtes et la diversification</b>							
P21							
P22							
P23				V			
P24				V			
<b>Orientation 9 : La facilitation des déplacements forestiers</b>							
P25							
<b>Orientation 10 : Le développement de la filière bois</b>							
P25, P26,P27 et P28	V			V			
<b>Orientation 11 : L'accompagnement des pratiques forestières</b>							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P29 et P30							
R5							
R6							
<b>Ambition 3 : Conforter le territoire de Provence Alpes Agglomération en tant que destination touristique</b>							
<b>Orientation 12 : Principes généraux d'aménagement des sites touristiques</b>							
P34 et P33							
P35							
R7							
<b>Orientation 13 : La valorisation de l'hébergement touristique</b>							
R8				V			
P37							
<b>Orientation 14 : Le maintien et le développement des filières d'excellence du territoire</b>							
P31		V	V	V			V
P32							
<b>Orientation 15 : L'Unité Touristique Nouvelle structurante portée par le SCoT</b>							
L'analyse environnementale de l'UTN est réalisée plus précisément dans la partie « Analyse des incidences des sites susceptibles d'être touchés par le projet de SCoT »							

## 2. Les incidences de l'axe B

Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>AXE B : Assurer une articulation équilibrée des différents pôles de vie du territoire</b>						
<b>Ambition 1 : Structurer l'offre commerciale et de service du territoire en anticipant l'évolution des besoins de la population</b>						
<b>Orientation 16 : Les principes généraux des secteurs d'implantation préférentielle du commerce</b>						
	V	V				
<b>Orientation 17 : Les centralités urbaines commerciales et les conditions d'implantation de nouveaux commerces</b>						
P39				V		
P40						
R9						
<b>Orientation 18 : L'identification des surfaces d'implantations périphériques commerciales</b>						
P41		V		V		
<b>Ambition 2 : Conforter l'offre de services et d'équipements en lien avec l'armature territoriale et l'évolution de la population</b>						
<b>Orientation 19 : Le renforcement de l'offre de services et d'équipements</b>						
P42						
P43 et P44						V
P45	V					
P46				V		
P47	V	V	V	V	V	
P48	V	V	V	V	V	V
P49				V		
R10	V			V		
<b>Orientation 20 : L'aménagement numérique du territoire</b>						

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P50	V	V			V	V	
P51							
R11							
<b>Ambition 3 : Développer les mobilités de proximité durables, adaptés aux caractéristiques urbaines et rurales du territoire</b>							
<b>Orientation 21 : L'organisation des mobilités à grande échelle</b>							
P52 et P53				V			
<b>Orientation 22 : Le développement des transports en commun</b>							
P54							
P55				V			
<b>Orientation 23 : Le développement des mobilités douces</b>							
P57, P58 et P58							
<b>Orientation 24 : Le développement des mobilités alternatives</b>							
P60				V			
P61							
R10							
<b>Ambition 4 : Structurer le territoire par un développement urbain équilibré et maîtrisé</b>							
<b>Orientation 25 : Planification d'un développement urbain maîtrisé et réaliste à l'horizon 2045 : les objectifs quantitatifs de production de logements et de reconquête du parc vacant</b>							
P62		V	V			V	
P63		V		V			V
P64							
P65 et P66							
<b>Orientation 26 : La diversification de l'offre de logements</b>							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P67							
P68							
<b>Orientation 27 : Les éléments de qualité de l'offre de logements</b>							
P69				V			
P70		V		V			
<b>Orientation 28 : Mettre en œuvre une programmation foncière sobre, de limitation de l'étalement urbain et de préservation du cadre de vie</b>							
P71 et P72							
R14							
P70							
P74							

### 3. Les incidences de l'Axe C

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>AXE C : Préserver le territoire et ses composantes naturelles, agricoles et architecturales</b>							
<b>Ambition 1 : Protéger la richesse écologique et environnementale</b>							
<b>Orientation 29 : Préserver les réservoirs de biodiversité</b>							
P76 et P77							
P78							
R16, R17 et R18							
<b>Orientation 30 : Renforcer et préserver les continuités écologiques</b>							
P79, P80, P81 et P82							
P83							
R19							
<b>Orientation 31 : Définir un équilibre durable entre le développement urbain et les ressources environnementales</b>							
P84							
P85 et P86			V				
P87							
P88			V				
P89							
P90							
R21 et R23							
R15, R16 et R24							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
<b>Orientation 32 : Protéger la trame bleue, comme composante essentielle à l'adaptation au changement climatique du territoire</b>							
P91, P92, P93, P94 et P95							
R25							
R62 et R27							
<b>Orientation 33 : Assurer une gestion exemplaire de la ressource en eau</b>							
P96 et P94							
P98, P99, P100 et P101							
P102							
P103 et 104							
R28							
R29							
<b>Ambition 2 : Optimiser le besoin en énergie et promouvoir la production d'énergie renouvelable</b>							
<b>Orientation 34 : Accompagner le territoire dans sa transition énergétique</b>							
P105							
P106				V			
P107							
P108				V			
P109 et P110	V	V	V	V			
P111				V			
R30				V			
R31							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
R32							
R33							
R34							
<b>Ambition 3 : Maintenir l'héritage patrimonial</b>							
<b>Orientation 35 : Veiller à la qualité des espaces urbanisés</b>							
P112 ; P113 et P114							
P115							
P116							
<b>Orientation 36 : Valoriser le paysage global au service d'un cadre de vie apaisé et de qualité</b>							
P117 et P118							
P119 et P120							
P121 et P120							
P123							
<b>Orientation 37 : Préserver et mettre en valeur le grand paysage</b>							
P124							
P125							
<b>Ambition 4 : Préserver et renforcer les filières agricoles et sylvicoles au sein du territoire</b>							
<b>Orientation 38 : Maintenir le développement des activités sylvicoles</b>							
P126 et P127							
R35							
<b>Ambition 5 : Assurer un cadre environnemental favorable à un développement du territoire durable</b>							
<b>Orientation 39 : Améliorer la gestion et la prise en compte des risques naturels et technologiques</b>							

	Milieux naturels et biodiversité	Ressources naturelles	Pollution et qualité des milieux	Paysage et patrimoine	Risques	Climat	Santé et nuisances
P128							
P129							
P130, P131, P132 et P133							
P134							
P135							
P136							
R36 et R37							

**Orientation 40 : Assurer l'approvisionnement en matériaux et la gestion des déchets**

P137							
P138							
P139							

**Orientation 41 : Préserver la qualité de l'air et du bruit**

P140							
P141							

# Chapitre 2 : Analyse des incidences des sites susceptibles d'être touchés par le projet de SCoT

## I. Incidences des zones économiques DAACL

Le SCoT Provence Alpes Agglomération identifie des zones pouvant accueillir des activités commerciales sous la forme de secteurs d'implantation périphérique (SIP) qui font l'objet d'orientations spécifiques pour chaque espace. Le DAACL identifie 15 SIP réparties de la manière suivante :

Communes	SIP	Nombre de locaux disponibles	Surface des unités foncières disponibles (en Ha)	Typologie de SIP
Chateau-Arnoux-Saint-Auban	Zone d'activité Blache Gombert	8	1,90	SIP urbaine
Digne-les-Bains	Espace d'activité Sieyes	0	0,12	SIP urbaine
	Zone d'activité Tivoli	5	0,42	SIP urbaine
	Zone d'activité Saint-Véran	0	0	SIP urbaine
	Espace commercial avenue de Verdun	2	0,04	SIP urbaine
	Zone d'activité Saint-Christophe	16	2,95	SIP éloignée
	Zone d'activité Intermarché	0	0	SIP urbaine
Seyne-les-alpes	Zone artisanale le Pont Rouge	1	0	SIP éloignée
Peyruis	Zone d'activité le Mardaric	0	1,13	SIP éloignée
	Zone d'activité La Cassine	3	39,9	SIP éloignée
Malijai	Zone artisanale du Prieuré	2	0	SIP éloignée
Les Mées	Zone d'activité Intermarché	0	0	SIP éloignée

L'évaluation environnementale analyse donc les incidences sur les zones suivantes, assorties de mesures d'évitement-réduction-compensation (ERC). Chaque secteur fait l'objet d'une double analyse portant i) sur les principaux enjeux environnementaux du secteur et ii) sur la fonctionnalité écologique du secteur.

Cette analyse permet d'intégrer des mesures ERC afin de limiter les impacts environnementaux pour l'ensemble des secteurs analysés. Pour plus de détails, il conviendra de se reporter au rapport d'évaluation environnemental.

## II. Incidences des Unités Touristiques Nouvelles Structurantes

Le SCoT identifie au sein de son DOO une Unité Touristique Nouvelle Structurante :

- Le projet écotouristique des Salettes à Château-Arnoux-Saint-Auban

L'évaluation environnementale analyse donc les incidences sur les zones suivantes, assorties de mesures d'évitement-réduction-compensation (ERC) qui sont prédéfinies dans le DOO au travers de prescriptions spécifiques. Le secteur fait l'objet d'une double analyse portant i) sur les principaux enjeux environnementaux du secteur et ii) sur la fonctionnalité écologique du secteur.

# Chapitre 3 : Analyse des incidences induites sur les zones Natura 2000

Le territoire de Provence Alpes Agglomération est concerné par 3 sites Natura 2000 classés au titre de la Directive « Oiseaux » et 10 au titre de la Directive « Habitats ».

L'ensemble de ces sites Natura 2000 sont identifiés dans la Trame Verte et Bleue du SCoT comme un réservoir de biodiversité.

Les prescriptions relatives à la trame verte et bleue permettent d'éviter les incidences négatives du projet de SCoT sur le site Natura 2000. Le SCoT pérennise de manière durable le site Natura 2000, en le protégeant au moyen du classement en réservoir et en le préservant de l'urbanisation, et participe à l'amélioration de sa fonctionnalité écologique à travers le renforcement des corridors écologiques locaux.

# 7

## Dispositifs de suivi des effets environnementaux du programme et méthode

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
Environnement	Paysage et Patrimoine	Nombre de monuments historiques sur le territoire	Atlas des patrimoines	40 édifices ou parties d'édifices	Maintien ou augmentation	2025
		Nombre et superficie de sites classés	Atlas des patrimoines	5 sites classés 823,2 ha		
		Nombre et superficie de sites inscrits	Atlas des patrimoines	11 sites inscrits 2 171 ha		
		Nombre de sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco	Atlas des patrimoines	1 Label Géoparc		
	Trame Verte et Bleue – Biodiversité	Surface des zones humides	Inventaire des Alpes de Haute Provence	151 7 509 ha	Maintien ou augmentation	2014
		Part et superficie des boisements dans l'occupation du sol	BD TOPO et EIE	58,7 % 93 924 ha		2017
		Part et superficie des milieux ouverts	BD TOPO et EIE	34 % du territoire 54 708 ha		
		Etat écologique des masses d'eau superficielles	SDAGE RMC 2022-2027	36 en Bon état et 8 défis OMS	Bon état	2022

Thématisques	Sous thématisques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
Gestion en eau	Etat chimique des masses d'eau superficielles et souterraines	Etat chimique des masses d'eau superficielles	SDAGE RMC 2022-2027	43 en Bon état 1 définis OMS		
		Etat écologique des masses d'eau souterraines	SDAGE RMC 2022-2027	11 en Bon état		
		Etat chimique des masses d'eau souterraines	SDAGE RMC 2022-2027	9 en Bon état et 2 définis OMS		
	Gestion en eau	Nombre de DUP	EIE	196 DUP	Maintien ou augmentation	
		Artificialisation des zones de sauvegarde	SDAGE/PAA	A déterminer	0	2025
		Volume mis en distribution par les principaux SIE du territoire	RPQS PAA	A définir		
		Consommation en eau potable (m <sup>3</sup> ) des abonnés des principaux SIE du territoire	RPQS PAA	A définir		
		Part de dispositifs ANC non conforme	PAA	33 STEP non conformes	Amélioration de la conformité	2023

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
	Gestion des déchets	Tonnage d'ordures ménagères collectées (t/an)	PAA	14 003 T	Diminution	
		Tonnage de tri sélectif (t/an)	PAA	1 882 T	Augmentation	
		Tonnage du verre (t/an)	PAA	1 335 T	Augmentation	
		Tonnage issu des déchèteries	PAA	17 368,3 T	Stabilisation	
	Risques et nuisances	Nombre de PPR	Service de l'Etat	21 PPR	-	2025
		Nombre d'ICPE sur le territoire		116	-	
		Nombre d'installations classées SEVESO		3	-	
		Nombre de sites et de sols pollués (CASIAS)		273	Stabilisation ou diminution	
		Nombre de voies bruyantes recensées dans l'arrêté préfectoral de classement des voies		5 infrastructures concernées : A51 en catégorie 1 N85 en catégorie 3 ou 2 D4096, D900 et D4 en catégorie 3 ou 4	-	

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
	Transition énergétique	Consommation énergétique totale	AtmoSud	98,7 ktep en 2022 95 ktep en 2023	En accord avec les objectifs du PCAET	2022 et 2023
		Production d'énergie renouvelable totale		29,2 ktep en 2022 33,2 ktep en 2023		
		Emission de GES des transports par habitant		2,1 tCO2e en 2022		
Transports et déplacements	Mobilités douces	Part des déplacements réalisés à vélo	INSEE	2,2%	En accord avec les objectifs du PCAET	2022
		Part des déplacements réalisés à pied	INSEE	7,6%		
	Déplacements pendulaires	Part des déplacements réalisés en voiture	INSEE	81,7%		
	Transports collectifs	Part des transports en commun	INSEE	2,7%		
	Covoiturage	Nombre d'aires de covoiturage	PAA	12		2025
Consommation	Evolutions de la	Consommation des espaces agricoles et naturels	Portail de l'artificialisation	39,7 ha/an entre 2011 et 2020 (données 2024)	Réduction	2021

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
<b>d'espace et artificialisation</b>	consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers	Analyse fine de la consommation d'espaces agricoles et naturels (hors photovoltaïque)	Portail de l'artificialisation et PAA	21,7 ha/an entre 2011 et 2020		
		Consommation d'espace pour les infrastructures	Portail de l'artificialisation	15 ha consommés entre 2011 et 2020		
		Consommation d'espace pour l'habitat	Portail de l'artificialisation	108 ha consommés entre 2011 et 2020		
		Consommation d'espace pour l'économie	Portail de l'artificialisation	208 ha consommés entre 2011 et 2020		
	Evolution de la densification de construction à usage de logements	Densité moyenne des constructions neuves à usage de logement (rapport surface consommée / nombre de logements réalisé), densité par typologie (collectifs, individuels)	PAA et communes	A définir		

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
	Evolution de l'optimisation du foncier économique des zones d'activité	Évolution de la densité en zone d'activité	PAA et communes	A définir		
Habitat - Démographie	Habitats et logements	Rythme de renouvellement	PAA	-	+0,02% par an	A partir de l'approbation du SCoT
		Nombre de logements	INSEE	34 276 logements	39 288	
	Production de logements	Nombre de logements construits	Sit@del	807 logements entre 2018-2025	5 000 entre 2025 et 2044 (inclus)	2025
	Evolution de la vacance des logements	Evolution du nombre et du taux de logements vacants dans le parc de logements total	Fichier « Zéro Logement Vacants » (ZLV)	2 895 logements vacants 8,6 % de vacances	2 691 logements vacants 7% de vacances	
	Evolution démographique	Evolution de la population des différentes polarités et villages	INSEE	48 726 habitants (2022)	-	2022

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
Emploi et attractivité	Evolution du nombre d'emplois	Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activité	INSEE	1 961 établissements en 2023	Stabilisation ou augmentation	2023
		Evolution du nombre d'actif ayant un emploi dans la zone	INSEE	18 419 en 2022		2022
Implantations commerciales	Créations d'entreprises	Nombre de nouvelles entreprises	INSEE	637 en 2023 596 en 2024	Stabilisation ou augmentation	2024
	Evolution du nombre de commerces	Evolution du nombre de commerces	INSEE	221 établissements (2024)		2024
UTN des Salettes	/	Arbres plantés et conservés	Porteur de projet, CASA, BE environnement	-	Stabilisation ou augmentation	Lancement du projet
		Surface perméable aux abords des berges de la Durance et milieux naturels		A définir en début de projet		
		Aménagement gestions des eaux pluviales		0	Augmentation	
		Nombre de voies pour les modes actifs				

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs	Source, méthode et fréquence	Etat zéro	Valeur cible	Année de référence
		Inventaire Faune-Flore		-	Inventaire 4 saisons réalisé	
		Mesure assurant la défendabilité du site face au risque incendie		A définir en début de projet		